

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23142064

e.

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26 OCT. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0478 656 594**

Nom

(en entier) : **Centre d'Information et d'Education Populaire de
Wallonie picarde**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **10 Avenue des Etats-Unis Boîte 9 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Modification du but - Modifications au sein de l'organe d'administration

Assemblée générale du 16 octobre 2023

L'assemblée générale décide de modifier le but inscrit dans ses statuts :

Article 4 des statuts:

L'association a pour but de contribuer, par l'action dans le champ de l'éducation permanente au sens du décret du 17 juillet 2003, à la construction d'une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté critique et de la démocratie culturelle. Elle s'inspire des idéaux et des valeurs du Mouvement Ouvrier Chrétien pour l'émancipation du monde du travail et l'approfondissement de la démocratie économique, culturelle, sociale et politique.

Le droit à l'égalité pour toutes et tous constitue la finalité et la raison d'être de l'action du CIEP Wallonie picarde, organisme d'éducation permanente du Mouvement Ouvrier Chrétien. En ce sens, le CIEP Wallonie picarde dénonce et entend lutter particulièrement contre trois formes de domination qui sont à l'origine de nombreuses inégalités et injustices:

- La domination capitaliste et le rapport inégalitaire entre le capital et le travail
- La domination patriarcale qui instaure et renforce l'inégalité dont sont victimes les femmes
- La domination raciste qui affirme la suprématie d'une ethnie, d'une communauté, d'une religion sur d'autres et renforce les discriminations.

Le CIEP Wapi a pour objectifs de susciter

- Une prise de conscience et une connaissance critique des réalités sociales
- Des capacités d'analyse, de choix et d'évaluation
- Des attitudes de responsabilité et de participation active des milieux populaires à la vie sociale, économique, culturelle et politique via notamment des initiatives de formation.

L'association a également pour but la promotion de la coopération, tant au niveau de l'idée que des activités, l'animation du Mouvement coopératif et des coopérateurs affiliés aux sociétés coopératives, oeuvrant dans le cadre du Mouvement Ouvrier Chrétien, la prise d'initiatives au plan de l'étude et de la formation à la coopération, la prise d'initiatives favorisant l'étude et la formation aux problèmes de consommation, de même que la défense des intérêts des consommateurs appartenant au Mouvement Ouvrier Chrétien, l'information, la promotion et le développement de l'Economie sociale, l'accueil et le suivi de projets, la recherche de produits et de marchés, l'aide à la création d'entreprises et/ou au développement de nouveaux secteurs d'activités, l'aide à la gestion financière, l'aide à la gestion des ressources humaines et administratives et l'aide à l'élaboration du plan d'entreprise et toute autre initiative pouvant aider au développement d'initiatives d'Economie sociale.

La mise en œuvre et le développement de partenariats avec tout organisme chargé de l'information, de la formation et de l'accompagnement des travailleurs ou des gestionnaires d'entreprises d'économie sociale. Elle peut prendre contact et établir toute collaboration avec tout autre organisme privé ou public ou avec toute entreprise. Elle peut être mandataire de toute entreprise ou association faisant appel à ses services.

L'association développe ces activités dans le cadre de l'Economie sociale marchande ou non marchande, dans le cadre de l'initiative privée ou publique. Elle travaille dans le cadre des critères suivants :

- 1- Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que profit
- 2- Autonomie de gestion
- 3- Processus de décision démocratique
- 4- Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'association a également pour but la promotion des intérêts et la réponse aux besoins des familles en général et en particulier, des travailleurs actifs et non actifs, en relation avec les loisirs et les vacances, ainsi que les intérêts de santé et de culture en rapport avec cette préoccupation principale; entre autres la promotion du tourisme social, la promotion et le développement des activités d'animation culturelle ou de découvertes et, dans tous les cas, toutes les activités en rapport avec les objectifs sociaux du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC).

L'association tente également de favoriser l'échange de culture entre l'Europe occidentale et les autres parties du monde, en particulier l'Afrique pour le développement local en faisant connaître et découvrir le pays et ses habitants, de même que les potentialités socioculturelles, économiques, écologiques, naturelles et touristiques de la Région, de manière à contribuer au développement local.

L'association organise et développe les actions et services nécessaires à la réalisation de son but et de ses objectifs. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment acquérir dans le cadre de la réalisation de son but et de ses objectifs toutes propriétés et tous droits matériels, louer, donner à louer, engager du personnel, conclure des contrats, rassembler des fonds, soit toute autre activité justifiée dans le cadre de sa mission. Dans le cadre de la réalisation de son but, l'association peut poser des actes commerciaux.

L'association développe son action sur le territoire de Wallonie picarde et est fédérée, avec l'ensemble des CIEP de Wallonie et avec le CIEP de la région de Bruxelles capitale, au sein de l'ASBL CIEP mouvement d'éducation permanente, chaussée de Haecht 579 à 1030 Bruxelles

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants :

- Quintart Jacky, administrateur délégué
- Delmotte Aude, trésorière

Quintart Jacky, administrateur délégué